

Communiqué de presse
Serris, le 25 octobre 2021

Du 27 octobre au 9 novembre 2021, les chefs d'entreprise sont appelés à voter pour leur CCI, exclusivement en ligne sur www.jevote.cci.fr

Les dirigeants d'entreprise élisent cette année leurs nouveaux représentants à la tête des Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Partout en France, les 3,8 millions d'entrepreneurs du Commerce, de l'Industrie et des Services vont choisir leurs 4 000 futurs élus de proximité, eux-mêmes entrepreneurs, qui vont œuvrer au développement des entreprises et des territoires.

En Seine-et-Marne, ce sont plus de 53 800 dirigeants, représentant plus de 63 200 établissements immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés de Seine-et-Marne, et qui se sont inscrits sur les listes électorales, qui sont concernés par les élections à la CCI Territoriale de Seine-et-Marne et à la Chambre de Région Paris Île-de-France.

Des élus chefs d'entreprise

Boulangier, dirigeant d'une entreprise industrielle et/ou internationale, restaurateur ou responsable d'une société de services, micro-entrepreneur : les élus d'une CCI sont à l'image de son territoire et de la diversité de son tissu économique. Ces dirigeants d'entreprise, tous bénévoles, partagent les mêmes préoccupations et attentes.

Un enjeu capital

Lors de ce scrutin, les entrepreneurs du département vont pouvoir choisir leurs 60 nouveaux membres élus de la CCI Seine-et-Marne, dont 8 élus à la Chambre régionale. L'enjeu pour les entreprises, et pour leur CCI, est capital : ces femmes et ces hommes qu'ils vont désigner sont des chefs d'entreprise comme eux. Ces élus auront pour mission, durant les 5 ans à venir, de représenter et de défendre les intérêts des entreprises auprès des Pouvoirs Publics et de contribuer à l'animation et au développement économiques de nos territoires.

Une CCI au service de l'entreprise et du développement local

Les CCI ont pour mission d'accompagner tous les entrepreneurs, commerçants, indépendants,... dans leur développement. Au nombre de 122, elles participent au dynamisme de l'économie locale et sont les partenaires de proximité des chefs d'entreprise mais aussi des collectivités territoriales.

Fortement impliquées dans l'accompagnement des entreprises tout au long de la crise sanitaire, mobilisées dans le cadre de la relance et la transformation de l'économie française, les CCI démontrent au quotidien toute leur utilité aux côtés de celles et ceux qui entreprennent : soutien des entreprises en difficultés, conquête de nouveaux marchés à l'international, transformation numérique des commerçants, transition écologique des TPE-PME, ré-industrialisation de nos industries, stimulateur de la filière hydrogène, accompagnement dans la création et la transmission des entreprises, formation des apprentis aux métiers de demain,...



Voter pour sa CCI, c'est voter pour son entreprise !

Chaque voix compte : plus les chefs d'entreprises seront nombreux à s'exprimer, plus ils renforceront la légitimité et la représentativité de leur CCI, et plus ils pourront continuer à bénéficier de ses services pour l'accompagnement de la croissance de leurs entreprises.

Le vote en ligne : simple, rapide et confidentiel

Après réception de leur identifiant de vote par courrier postal personnalisé, les entrepreneurs peuvent voter, **du 27 octobre au 9 novembre minuit**, exclusivement en ligne sur la plateforme dédiée : www.jevote.cci.fr accessible sur tout écran (PC, mobiles, tablettes).

4 étapes suffisent pour voter : se connecter sur la plateforme de vote, s'identifier, sélectionner ses candidats et valider son vote avant le 9 novembre minuit.

« Les CCI sont engagées pour aider les chefs d'entreprise et les territoires à relever les nombreux défis qui les attendent dans les prochaines années. Ces élections constituent un moment fort de l'économie locale. Voter pour sa CCI, c'est voter pour celles et ceux qui vont représenter les intérêts des entreprises d'un territoire, qui vont mettre en œuvre des solutions pour les rendre plus compétitives et qui seront à leurs côtés dans les mauvais comme dans les bons moments ».

Pierre Goguet, Président de CCI France

Service Élections de la CCI Seine-et-Marne :

Tél. : 01 61 10 15 24

Courriel : elections@seineetmarne.cci.fr

Internet/Rubrique dédiée : <https://www.seineetmarne.cci.fr/fr/elections-consulaires-2021>

Contact presse CCI Seine-et-Marne : Évelyne Dulac T.01.74.60.51.05 – evelyne.dulac@seineetmarne.cci.fr

Sous l'impulsion de 60 chefs d'entreprise élus, les 240 Collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne sont mobilisés sur l'ensemble du territoire départemental pour soutenir, fédérer et accompagner au quotidien plus de 71 000 entreprises. Pour répondre à la vitalité des entreprises et du territoire, la CCI Seine-et-Marne développe 4 grands domaines de compétences : l'appui aux entreprises et aux territoires ; la formation en apprentissage (UTEC) ; la représentation des entreprises auprès des Pouvoirs Publics ; l'accompagnement collectif des jeunes entreprises au moyen d'équipements dédiés (Maison de l'Entreprise Innovante de la Cité Descartes).

Plus d'informations sur www.seineetmarne.cci.fr | Twitter : <https://twitter.com/ccism77> | Blog du Président : <http://president.seineetmarne.cci.fr>